

POUR UNE PRODUCTION, COMMERCIALISATION ET CONSOMMATION DE NIÉBÉ DE QUALITÉ



À quels problèmes cette initiative cherche-t-elle à répondre ?

- > Faible disponibilité des semences de qualité.
- > Mauvaise qualité des semences (faible résistance aux effets du changement climatique notamment).
- > Mauvaise conservation des semences.
- > Faible maîtrise des techniques de production et multiplication de semences de qualité.

Contexte

Les populations dépendent largement de la production agricole issue de l'agriculture paysanne locale pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels. Au Mali, la production de niébé est source de diversification alimentaire et source d'alimentation durant la période de soudure (période entre l'épuisement des réserves et le début des récoltes). Pourtant il est difficile pour les paysans d'avoir accès à des semences de niébé de qualité, dans un contexte où le changement climatique amplifie davantage les menaces qui existent déjà sur la sécurité alimentaire et la nutrition. L'approvisionnement des producteurs en semences se fait principalement dans les marchés avec les « agrodealers ». Ces semences en boîtes ou en sachets ne répondent pas aux besoins des producteurs pour les raisons suivantes : elles sont chères, non disponibles à temps, ce sont des produits tout-venant, reconditionnés, avec une incohérence entre les écritures sur l'emballage et leur contenu. Ce sont des semences parfois périmées, avec un taux de germination très faible et un faible rendement. D'autant qu'elles donnent des produits de récolte ne répondant pas aux qualités et normes gustatives des producteurs.

C'est pourquoi, l'AOPP, dans le cadre du programme PAIES, appuie ses organisations membres par la fourniture de semences de niébé. L'objectif de cette initiative est la production de niébé de qualité, pour contribuer à la défense des intérêts des producteurs, leur autonomisation, ainsi qu'à l'autosuffisance alimentaire et la souveraineté alimentaire.

BÉNÉFICIAIRES:

32 producteurs (17 dans la région de Koulikoro et 15 à Kayes)

Méthodologie

La production de semences certifiées est une activité très technique régie au Mali par la loi N° 10-032 du 12 juillet 2010 relative aux semences d'origine végétale -Décret N° 10-428/P-RM du 09 août 2010 fixant les modalités d'application de la loi relative aux semences d'origine végétale.

Que faut-il faire?

Pour être conformes à ces lois, les paysans producteurs de semences certifiées et leur coopérative ou association, ainsi que l'AOPP en tant qu'accompagnateur des paysans, doivent suivre une procédure très précise :

- > Élaborer et signer une convention de collaboration avec les services techniques des Directions régionales de l'agriculture (DRA) pour le suivi des parcelles de production de semences et la certification de semences produites.
- > Identifier et former les producteurs de semences.
- > Approvisionner les paysans en semences avec une vérification de l'origine des semences-mères : espèces /variétés, génération ou parent (base, R1 ou R2).
- > Déclarer à la DRA les parcelles de production de semences aux services techniques en début de campagne agricole.
- > Contrôler au champ des parcelles de production de semences par les services techniques.
- > Contrôler les normes techniques d'installation des cultures : entretien et conduite des cultures, précédent cultural, distance d'isolement, calendrier cultural, travaux du sol, densité, propreté, fertilisation, dates de semis, isolement de la parcelle.
- > Prodiguer des conseils pratiques aux producteurs sur la bonne conservation des semences : sacs appropriés pour le prélèvement d'échantillons, vérification des conditions des stocks physiques.
- > Échantillonner les semences produites, les acheminer pour leur analyse dans le respect des normes prescrites.
- > Recevoir un rapport de certification.

Que ne faut-il pas faire?

> Ne pas déclarer les parcelles de production de semences aux services techniques en début de campagne agricole (Directions régionales de l'agriculture (DRA)) pour le contrôle des parcelles de production, l'échantillonnage et analyse des semences.



Séance de livraison de semences et de fertilisants bio à Kayes.



Semences de niébé livrées à Ouéléssébougou.

Difficultés et résistances rencontrées

- > La production de semence certifiée ne correspond pas avec la dynamique de promotion de semence paysanne dans le cadre de souveraineté alimentaire.
- > La lourdeur administrative au niveau des services techniques dans le suivi des parcelles, l'échantillonnage et l'acheminement des échantillons au laboratoire.
- > Le retard dans l'acquisition des résultats de la certification du laboratoire.
- > Le début tardif et l'arrêt précoce des pluies (la mauvaise pluviométrie).

Éventuelle stratégie de contournement de ces résistances et difficultés

Au vu des difficultés et des résultats de cette activité, des choix ont été fait à l'AOPP :

- > Dans le souci d'être en conformité avec sa vision, « la recherche de l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire », l'AOPP a changé de stratégie en adoptant l'appui à la multiplication de semences paysannes.
- > Pour cette campagne agricole 2017-2018, les 32 producteurs de semences des régions de Kayes et de Koulikoro ont bénéficié de l'appui en intrants bio pour la production de semences paysannes. Une pratique que l'AOPP compte perpétuer pour la phase PAIES II.
- > Cette année les semences de la campagne agricole 2017-2018 ont été livrées très tôt aux producteurs puisque les semences étaient déjà produites par nos producteurs de semences de la campagne 2016-2017, et pour que les semis ne prennent pas du retard par rapport à une pluviométrie que personne ne maîtrise.

TÉMOIGNAGE Cléophace Traore producteur de semences de la région de Koulikoro

« Cette année grâce à la vente de mes 400 kg de semences de niébé, j'ai pu acheter un bœuf pour compléter mon attelage. »



Les deux meilleures productrices de semences de niébé de Tioribougou, Kadia Diarra et Mpènè Diarra.

Plus-value par rapport à ce qui existe déjà

Cette année, les 32 producteurs ont été approvisionnés par les semences qu'ils ont eux-mêmes produites au cours de la précédente campagne agricole. Ainsi, certains d'entre eux, qui ont vu leur production validée par le laboratoire de certification de semences, ont pu tirer profit de leur vente.

Effets observés

ÉCOLOGIQUE

La production de semences certifiées qui nécessite l'utilisation des intrants chimiques a été remplacée par la multiplication de semences paysannes avec l'utilisation des intrants bio qui contribuent à la protection et la restauration des sols.

ÉCONOMIQUE

Tous les producteurs de semences qui ont eu leurs productions certifiées ont réalisé du profit.

POLITIQUE

L'AOPP commence à approvisionner ses membres avec sa propre production de semences, donc un début d'autonomie.

SOCIAL ET HUMAIN

- > Tous les producteurs de niébé ont vu leurs régimes alimentaires améliorés.
- > Des échanges de semences ont créé une cohésion sociale entre les producteurs de niébé.

Durabilité et viabilité

- > Les revenus tirés de la production de cette année encouragent beaucoup d'autres paysans à participer aux activités du projet PAIES.
- > Conscients de l'importance de leur autonomie d'approvisionnement en semences, les producteurs ont de plus en plus envie de développer la production de semences paysannes. Ils ont renforcé leurs liens autour de cette initiative. L'un des facteurs de durabilité de cette nouvelle activité de production de semences paysannes est que les noyaux de producteurs s'autogèrent et s'autocontrôlent, avec une stricte rigueur des conditions de production de la semence. Tous ceux qui ne se prêtent pas au cahier des charges voient leur dotation remise à d'autres producteurs qui attendent, toujours prêts à intégrer le groupe.

Perspectives et pistes d'amélioration

Avec la nouvelle approche d'appui à la production biologique de semences paysannes, qui contribue à réduire la dépendance des producteurs de semences à d'autres entités comme les « agrodealers », ces revendeurs d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires brevetés par des grandes firmes d'agrobusiness, nous comptons développer la production de compost et de traitements naturels pour pallier ces dépendances et renforcer l'autonomie des paysans. D'autre part avec le manifeste de l'agroécologie paysanne, porté par la Plateforme Nationale de l'Agroécologie Paysanne au Mali, et le projet « Semences Normes et Paysans », porté par l'IRPAD et Bédé, soutenus et promus par l'AOPP et d'autres organisations partenaires et alliées, la sensibilisation et l'information sont à l'œuvre, et le nombre de producteurs de semences paysannes devrait toujours augmenter dans les campagnes.